



☎ : 02 48 74 07 16

la-chapelle-hugon-mairie@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DU 05 septembre 2025

L'an 2025, le 05 septembre 2025 à 19h00, le conseil municipal, légalement convoqué le 29 Août 2025 s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Yves GIOT, Maire.

Présents : Mesdames DREAN Michelle, ROUCHWARGER Michèle, SEMENCE-LOUIS Cindy

Messieurs GIOT Jean-Yves, COURZADET Alain, GRAILLOT Guy,

Absent excusé : Jean MAZUR qui donne pouvoir à Michèle ROUCHWARGER

Absents : Véronique BURLIN, Eddy SANTINI

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 juin 2025

ORDRE DU JOUR

I/ ADHESION FONDATION du PATRIMOINE

Cette structure sollicite le renouvellement de notre adhésion 2025, le maire rappelle que la fondation est déjà intervenue en faveur de la commune pour des travaux sur l'église et notamment pour la réfection du clocher. La cotisation est de 100 € pour les communes de moins 500 habitants.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des présents accepte de renouveler l'adhésion.

II/ DOSSIER ALLIAUME

Les héritiers de M. ALLIAUME souhaitent faire don des parcelles familiales à la commune. La taxation aux droits de mutation se révélant trop élevée (12 000 € + frais de notaire 1700 €) les deux parties vont tenter de trouver un accord sur un prix raisonnable pour deux parcelles qui intéressent plus particulièrement notre collectivité. Les membres présents du conseil municipal approuvent la démarche.

III/ POINT sur L'INCENDIE

Maire, adjoints et conseillers sont unanimes, il y a trop de parcelles bâties ou non bâties concernées par de la friche. Après une « information communale » déposée dans toutes les boîtes aux lettres des maisons habitées ou non, il est décidé que les propriétaires des lieux sensibles vont être dans un premier temps destinataires d'un courrier les encourageant à

supprimer la broussaille et à limiter les plantations trop proches de toute bâtisse. Le maire informe que déjà certaines personnes ne résidant pas sur la commune ont été alertées par écrit.

IV/ INFOS DIVERSES

◆ L'agent communal en charge de la cantine après consultation médicale va œuvrer à temps partiel 50% soit 11 heures avec décharge de la cantine pendant 3 mois. Pour la remplacer au réfectoire, pour les 2 premières semaines de septembre il a été fait appel à l'association d'insertion A.S.E.R afin que nous soit déléguée une personne d'expérience qui vraisemblablement finira le mois, le temps pour la mairie de trouver une autre solution.

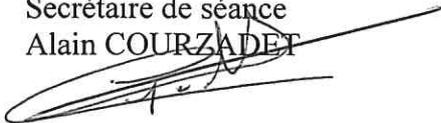
◆ Ecole : avant la rentrée des classes, les enseignantes ont alerté la mairie sur la défaillance de plusieurs luminaires ; effectivement sept sur dix dysfonctionnaient à la suite d'une surtension diagnostiquée par l'électricien. Finalement tous ont été remplacés. Le sinistre a été déclaré à notre assurance qui l'instruit dans le cadre de la garantie Dommages Electriques.

◆ TGV et MOBILITE ferroviaire Grand Centre Auvergne a transmis un compte rendu de l'assemblée générale de l'association, le maire indique que ce CR est à disposition des conseillers(ères) qui souhaiteraient le consulter.

◆ BERRY NUMERIQUE a envoyé un guide des bonnes pratiques à destination des élus du Berry. L'objet est la fin du déploiement de la fibre optique dans le Berry et l'information sur l'arrêt du réseau cuivre. Le document est à la disposition des conseillers(ères).

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au
17 Octobre 2025 à 19h.

Secrétaire de séance
Alain COURZADET



Jean-Yves GIOT
Le Maire

